

L'OUVERTURE

L'ouverture de la succession Quand et où la succession est-elle ouverte ?

Pays	Quand	Où
Allemagne	„Von-Selbst-Erwerb“	—
Autriche	inconnu (Erbanfall, Erbserklärung, Einantwortung)	voir §§ 66, 106 JN, §§ 137 s AußStrG
Belgique	décès	dernier domicile
Danemark	décès	
Espagne	décès Art. 657 C.C.	—
Finlande	décès	
France	mort	dernier domicile
Grèce		
Irlande	—	—
Italie	décès Art. 456 C.C.	dernier domicile
Luxembourg	décès	dernier domicile
Pays-Bas	décès, Art. 4: 182	
Portugal	décès	dernier domicile
Royaume-Uni	—	—
Suède	décès	